



Votre rendez-vous en prise directe sur l'actualité avec votre Association Locale

Lettre électronique n° 63 – Novembre 2018

Additifs alimentaires : 87 molécules à éviter

Face aux inquiétudes qui apparaissent à propos de la consommation régulière d'aliments industriels ultra-transformés, l'**UFC-Que Choisir met aujourd'hui à la disposition des consommateurs une base de données des 300 additifs autorisés dans les produits alimentaires**. L'association a passé en revue les études publiées par les instances scientifiques reconnues : l'Agence Européenne de Sécurité des Aliments (AESAs), l'Organisation Mondiale de la Santé, ainsi que le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC). Sur cette base, elle a défini une **grille d'appréciation des additifs alimentaires autorisés** : des plus acceptables à ceux qu'il faudrait éviter.

Un quart des additifs à risque. Sur plus de 300 additifs autorisés, ces travaux montrent que 87 d'entre eux sont à éviter ou peu recommandables, soit plus du quart. Parmi ceux-ci :

- les nitrates et nitrites (E249, E250, E251, E252), conservateurs très présents dans les charcuteries ;
- l'ammoniaque ou le sulfite d'ammonium (E150c, E150d), utilisés par l'industrie agro-alimentaire dans une grande variété d'aliments ;
- les colorants azoïques (E102, E104, E110, E122, E124, E129), souvent présents dans les confiseries.

Soucieuse d'une alimentation quotidienne dénuée de tout risque sanitaire, l'UFC-Que Choisir :

- publie une **base de données des additifs** pour permettre aux consommateurs de détecter les indésirables et de les éviter <https://www.quechoisir.org/comparatif-additifs-alimentaires-n56877/>
- **demande** aux autorités européennes de mettre en œuvre **une évaluation réellement indépendante de la dangerosité des additifs**, à partir d'études financées par un fonds abondé par les fabricants ;
- appelle le législateur à **interdire les 87 additifs reconnus à risque**, sur la base d'études scientifiques.

En attendant la suppression de ces additifs dangereux pour notre santé, **regardez la composition des produits** sur leurs emballages ou à l'aide des applications (notre article page 4 du bulletin n° 136 d'octobre). Boycotter ces produits, c'est une des manières les plus efficaces pour les condamner à disparaître !

Dernière minute : pétition « fiscalité, stop à l'alibi écologique ! »

Vous refusez une fiscalité environnementale punitive visant simplement à lever davantage de recettes pour l'Etat.

Vous exigez que les recettes des taxes environnementales servent véritablement à **financer la transition écologique** au plus près des français et de leur territoire !

Alors pour avoir accès à la pétition en ligne, cliquez sur le lien suivant :

<https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-petition-fiscalite-stop-a-l-alibi-ecologique-n60101/>